

# Processus d'élaboration d'une norme d'accessibilité



Conseil consultatif sur l'accessibilité (CCA)



Participation du public



Gouvernement

- 1 Le Conseil consultatif sur l'accessibilité (CCA) crée un comité d'élaboration des normes (CEN).

- 2 Le CEN prépare des recommandations pour la norme.

- 3 Le CEN obtient l'avis du public sur ces recommandations.

- 4 Le CCA approuve les recommandations et les soumet au ministre de la Justice.

- 5 Le gouvernement communique les recommandations du CCA au public.

- 6 Le gouvernement étudie les recommandations et fait l'ébauche de la norme (règlement).

- 7 Le gouvernement consulte le public sur la norme.

- 8 Le gouvernement finalise la norme.

- 9 La norme devient loi.

- 10 Le gouvernement diffuse l'information et les outils et s'assure de la conformité à la norme.